

SYNDILOC 2B

Syndic de Copropriétés

1750 Avenue de Borgo
Résidence Casaluna 1- Bat. B2
20290 BORGO

Tel : 09 70 72 03 66 - Fax : 04 95 38 35 55 - Email : syndiloc2b@gmail.com

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mars 2021 du syndicat des copropriétaires RES VANINA PARK

Les copropriétaires de l'immeuble sis VANINAPARK à CORTE (20250) se sont réunis en assemblée générale le 19 mars 2021 à 14 heures 0 minute sur convocation adressée par le syndic.

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque copropriétaire entrant en séance.

L'état des signatures, à cet instant, permet de constater qu'il y a 103 copropriétaires présents ou représentés représentant ensemble 6486 millièmes.

Récapitulatif chiffré des présents et représentés

	Présents	Représentés	Absents	Total
Copropriétaires	103	0	79	182
Tantièmes	6486	0	3514	10000

Copropriétaire(s) arrivé(s) au cours de l'assemblée : Néant

Copropriétaire(s) parti(s) au cours de l'assemblée : Néant

Liste des absente et des non représentés :

AUZANNET BENOIT ET JOHANNA (36/10000), BANCE-ABAD PATRICE (39/10000), BATESTI Aurore (36/10000), BELLONE GAELE (36/10000), BERNIER Frédéric et Sandrine (36/10000), BONNET Yves (36/10000), BOUCHE Muriel (36/10000), BOUILLET Olivier (37/10000), BROTELANDE Jean et Monique (36/10000), CADET Catherine (39/10000), CAPPOEN Sylvain et MAIRE Karine (37/10000), CARREYVE Laurent (39/10000), CASA COLONNA Agnès (36/10000), CERUTTI Cecilia (35/10000), COCHARD Anthony (36/10000), CRISTOFARI André (67/10000), DAMIANI Philippe (38/10000), DAUTELLE Thibault (36/10000), DE GUEYDON DE DIVES Corinne (38/10000), DIDOT Jean Marc (41/10000), DIJAN Grégory (39/10000), FAUCOUNEAU Anne (34/10000), FERREBOEUF Hugues et Nathalie (35/10000), FILIPPINI Jean Louis (183/10000), FORSTER Annie (63/10000), FRAISSE Eyric et Sylvie (37/10000), FRANQUENOUILLE Jean Paul (35/10000), FUSTER Yannick (37/10000), GASPARI Richard (100/10000), GILLERON Anne Sophie (36/10000), GODWIN Patrick (37/10000), GOMEZ Gilles et Marie-Pierre (38/10000), GUADAGNINI JEAN BAPTISTE (37/10000), GUETTIER Franck (36/10000), HAGUETTE Jérôme (37/10000), HALILAJ Besnik et MOCELLIN Angélique (36/10000), HALMER Suzanne née CURI CAMILLO (36/10000), HELMBOLD Pierre Anthony et Catherine (35/10000), HENNEQUIN Philippe et Isabelle (36/10000), IRLES Bruno (62/10000), LAES Erwan et Celine (37/10000), LAMARRE Patrick et Corinne (34/10000), LANDES Jean Baptiste et Céline (65/10000), LANTENOIS Patrice (74/10000), LE BOEDEC Stéphanie (35/10000), LE MORVAN Gaël (36/10000), LEANDRI Renaud (36/10000), LELOUP Jérôme et ADAM Karen (34/10000), LEMOINE Manuel (36/10000), LEVANTI Robert (36/10000), LOURY Pascale (36/10000), LUNKA Céline (38/10000), MAITRE Gilles et Irène (70/10000), MAMMOLA Michel et PINELLI Patricia (35/10000), MASSA Charles et BOURSON Alain (36/10000), MASSIN Etienne et Monique (37/10000), MAUHOURAT Noëlle (36/10000), MEDORI Robert et Valérie (37/10000), MENOURET Emmanuel (34/10000), MESTRE Bruno et

SDF SYNDILOC 2B - SIREN : 803057496 00017 - Code APE : 6832A

Catherine (221/10000), MORRICE Ian et Wendy (35/10000), NEGRO Mathias (62/10000), NOLIN Roberte (34/10000), POTIER Franck et Dorothé (35/10000), POUYAU Julia (38/10000), RAMBIER Romain (36/10000), REBIFFE-TRAN VAN LOC Sonia (34/10000), ROUDIERE Jean André (41/10000), SARL VIP INVEST (41/10000), SAUGET Vincent (35/10000), SCI ERICAR (34/10000), SIBELINE Claudine (36/10000), SUSINI Jacques et Jacqueline (72/10000), TESSIER Cyrille (35/10000), THAMMAVONG Sisamone (36/10000), TINTIGNAC Marthe (37/10000), VASSORT Fabrice (36/10000), VECCHIOLI Serge (38/10000), WHITE Déborah (37/10000)

Le président, après avoir constaté que l'assemblée générale était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer, ouvre la séance.

Résolution N° 1 : Désignation d'un Président de séance.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de Président de séance M. POGGI Paul

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	98	0	5
Tantièmes	6486	3514	10000	6309	0	177

La résolution est **ACCEPTEE** des présents et représentés.

Se sont abstenus : DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ETIENNE Serge (35/10000) MARTY Pascal (36/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

Se sont opposés à la décision : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 2 : Désignation d'un secrétaire de séance

L'assemblée générale, nomme en tant que Secrétaire de séance, SYNDILOC 2B

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	99	0	4
Tantièmes	6486	3514	10000	6345	0	141

La résolution est **ACCEPTEE** des présents et représentés.

Se sont abstenus : DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ETIENNE Serge (35/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

Se sont opposés à la décision : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 3 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire. Cette approbation est faite sans réserve.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	94	2	7
Tantièmes	6486	3514	10000	6160	69	257

La résolution est **ACCEPTEE** des présents et représentés.

Se sont abstenus : BARBON PIERRE ET PATRICIA (36/10000) CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) TOURNAY Marlon (34/10000)

Se sont opposés à la décision : ETIENNE Serge (35/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 4 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire. Cette approbation est faite sans réserve.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	94	2	7
Tantièmes	6486	3514	10000	6160	69	257

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : BARBON PIERRE ET PATRICIA (36/10000) CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) TOURNAY Marlon (34/10000)

Se sont opposés à la décision : ETIENNE Serge (35/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 5 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire. Cette approbation est faite sans réserve.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	94	2	7
Tantièmes	6486	3514	10000	6160	69	257

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : BARBON PIERRE ET PATRICIA (36/10000) CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) TOURNAY Marlon (34/10000)

Se sont opposés à la décision : ETIENNE Serge (35/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 6 : Quitus au syndic

L'assemblée générale donne quitus au syndic pour sa gestion des exercices arrêtés au 31/12/2018, 31/12/2019 et 31/12/2020.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	90	2	11
Tantièmes	6486	3514	10000	6017	69	400

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : BARBON PIERRE ET PATRICIA (36/10000) BOARI CEDRIC SANCI SANDRA (37/10000) CHOUTEAU Thomas (38/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) HAMELIN Boris (36/10000) KAPALA Pascal et Marie-Christine (35/10000) RONZON Mikael et PITAVALL Sandrine (36/10000) SAUGE Marie Hélène (36/10000) TOURNAY Marion (34/10000)

Se sont opposés à la décision : ETIENNE Serge (35/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 7 : Approbation du budget prévisionnel 2021 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 pour un montant de 40600 €.

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la présente convocation. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 arrêté à la somme de 40600 € et sera appelé semestriellement.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	93	0	10
Tantièmes	6486	3514	10000	6036	0	450

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ETIENNE Serge (35/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) MONGE ROFFARELLO Emmanuel (36/10000) MONGE ROFFARELLO Estelle (36/10000) MORETTI Christophe et Josette (128/10000) SAUGE Marie Hélène (36/10000) TOURNAY Marion (34/10000)

Se sont opposés à la décision : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 8 : Approbation du budget prévisionnel 2022 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour un montant de 40600 €.

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la présente convocation. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 arrêté à la somme de 40600 € et sera appelé semestriellement.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	90	0	13
Tantièmes	6486	3514	10000	5893	0	593

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ETIENNE Serge (35/10000) FOVAUX Frédéric et Delphine (35/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) MONGE ROFFARELLO Emmanuel (36/10000) MONGE ROFFARELLO Estelle (36/10000) MORETTI Christophe et Josette (128/10000) SAUGE Marie Hélène (36/10000) SOMMIER Christiane (34/10000) TOURNAY Marion (34/10000) WIDMER Gilbert et Lysiane (74/10000)

Se sont opposés à la décision : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 9 : Renouvellement du mandat de syndic

L'assemblée générale, après avoir délibérée sur la proposition à elle soumise quant au renouvellement du syndic professionnel SYNDILOC 2B, décide de voter la prolongation du mandat de ce dernier pour une durée de UN AN à partir du 01/04/2021 et jusqu'au 31/03/2022 pour un montant de 19044 Euros TTC annuels. (majorité article 25 Loi du 10 Juillet 1965)

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	77	11	15
Tantièmes	6486	3514	10000	4741	1170	575

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : ALBERTINI JEAN (35/10000) BOARI CEDRIC SANCY SANDRA (37/10000) CAVEROT Matthieu (68/10000) CHOUTEAU Thomas (36/10000) DAMOUR Jean Pierre (36/10000) DAUBORD Didier et Virginie (35/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) FOUQUE Benoît (34/10000) HORNBERGER Brigitte (36/10000) JUNG Bruno et Michèle (38/10000) MARCHELLI Marie Hélène (37/10000) ORANGE Françoise (38/10000) SANNA Anthony (34/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

Se sont opposés à la décision : BALDI Fredy (36/10000) ESCOFFIER Danielle (72/10000) ETIENNE Serge (35/10000) GIRAUD Julien et rose (37/10000) JOST Pierre (37/10000) MAILLARD Michel (37/10000) PRUNGNAUD Emmanuel et Audrey (37/10000) ROLLET Francis et Annick (38/10000) SARL ETOILE TILSITT (261/10000) SARL QUERRAGGIA (376/10000) SCI VINCENTELLO D'ISTRIA (204/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Le quorum pour le renouvellement du contrat de syndic étant atteint, le mandat est renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 19.03.21 et jusqu'au 18.03.24 dans la mesure où la résolution N°11 a recueilli le plus grand nombre de suffrage.

Résolution N° 10 : Renouvellement du mandat de syndic

L'assemblée générale, après avoir délibérée sur la proposition à elle soumise quant au renouvellement du syndic professionnel SYNDILOC 2B, décide de voter la prolongation du mandat de ce dernier pour une durée de DEUX ANS à partir du 01/04/2021 et jusqu'au 31/03/2023 pour un montant de 19044 Euros TTC annuels. (majorité article 25 Loi du 10 Juillet 1965)

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	51	31	21
Tantièmes	6486	3514	10000	3471	2045	970

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : AUSSEL REGINE (70/10000) BEAUD MARIE PIERRE (72/10000) BIDEAU Carole (35/10000) BOARI CEDRIC SANCY SANDRA (37/10000) CAVEROT Matthieu (68/10000) CESARI Alain MARTIN Véronique (64/10000) CHATEL Frédéric et Christine (35/10000) CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) DAUBORD Didier et Virginie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) FOUQUE Benoît (34/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) GIROUD Bernard et Nicole (36/10000) JUNG Bruno et Michèle (38/10000) MARCHELLI Marie Hélène (37/10000) ORANGE Françoise (38/10000) PATRIMONIO Isabelle (114/10000) SANNA Anthony (34/10000) SARL AB CONSEIL ALAIN BAUCHER (36/10000)

Se sont opposés à la décision : BALDI Fredy (36/10000) BALLI Roland (60/10000) BARBON Pierre et Patricia (36/10000) BOSSARD Odile et Jean-François (41/10000) CADENAT Jean-paul (39/10000) CHOUTEAU Thomas (36/10000) DUC Stéphane (36/10000) ESCOFFIER Danielle (72/10000) ETIENNE Serge (35/10000) FRIEDL Marcel (37/10000) GIRAUD Julien et rose (37/10000) GUERRINI-BRISAC Marguerite et Elisabeth (35/10000) JOST Pierre (37/10000) KAPALA Pascal et Marie-Christine (35/10000) LEROY Bruno et BLONDI Claire (36/10000) MAILLARD Michel (37/10000) MONGE ROFFARELLO Emmanuel (36/10000) MONGE ROFFARELLO Estelle (38/10000) MORETTI Christophe et Josette (128/10000) PRUNGNAUD Emmanuel et Audrey (37/10000) ROHR Bertrand et Patricia (34/10000) ROLLET Francis et Annick (38/10000) RONZON Mikael et PITAVAL Sandrine (36/10000) SARL ETOILE TILSITT (261/10000)

SARL QUERRAGGIA (376/10000) SCI VINCENTELLO D'ISTRIA (204/10000) SAUGE Marie-Hélène (36/10000) SERET Guillaume (36/10000) SOMMIER Christiane (34/10000) THIEBLEMONT Claudine (34/10000) WIDMER Gilbert et Lysiane (74/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Le quorum pour le renouvellement du contrat de syndic étant atteint, le mandat est renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 19.03.21 et jusqu'au 18.03.24 dans la mesure où la résolution N°11 a recueilli le plus grand nombre de suffrage.

Résolution N° 11 : Renouvellement du mandat de syndic

L'assemblée générale, après avoir délibérée sur la proposition à elle soumise quant au renouvellement du syndic professionnel SYNDILOC 2B, décide de voter la prolongation du mandat de ce dernier pour une durée de TROIS ANS à partir du 01/04/2021 et jusqu'au 31/03/2024 pour un montant de 19044 Euros TTC annuels. (majorité article 25 Loi du 10 Juillet 1965)

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	66	21	16
Tantièmes	6486	3514	10000	4792	910	784

La résolution est **ACCEPTEE** des présents et représentés.

Se sont abstenus : ALBERTINI JEAN (35/10000) AUSSEL REGINE (70/10000) BEAUD MARIE PIERRE (72/10000) BIDEAU Carole (35/10000) CESARI Alain MARTIN Véronique (64/10000) CHATEL Frédéric et Christine (35/10000) CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) DAMOUR Jean Pierre (36/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) GIROUD Bernard et Nicole (36/10000) GRAZIANI-ORSUCCI Pierre et Marie-France (70/10000) HORNBERGER Brigitte (36/10000) PATRIMONIO Isabelle (114/10000) SARL AB CONSEIL ALAIN BAUCHER (36/10000)

Se sont opposés à la décision : BALLI Roland (60/10000) BARBON Pierre et Patricia (36/10000) BOSSARD Odile et Jean-François (41/10000) CADENAT Jean-paul (39/10000) CHOUTEAU Thomas (36/10000) DUC Stéphane (36/10000) ETIENNE Serge (35/10000) FRIEDL Marcel (37/10000) GUERRINI-BRISAC Marguerite et Elisabeth (35/10000) KAPALA Pascal et Marie-Christine (35/10000) LEROY Bruno et BLONDI Claire (36/10000) MONGE ROFFARELLO Emmanuel (36/10000) MONGE ROFFARELLO Estelle (36/10000) MORETTI Christophe et Josette (128/10000) ROHR Bertrand et Patricia (34/10000) RONZON Mikael et PITAVALL Sandrine (36/10000) SAUGE Marie-Hélène (36/10000) SERET Guillaume (36/10000) SOMMIER Christiane (34/10000) THIEBLEMONT Claudine (34/10000) WIDMER Gilbert et Lysiane (74/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Le quorum pour le renouvellement du contrat de syndic étant atteint, le mandat est renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 19.03.21 et jusqu'au 18.03.24 dans la mesure où la résolution N°11 a recueilli le plus grand nombre de suffrage.

Résolution N° 12 : Renouvellement du Conseil Syndical

"L'assemblée générale, décide de prolonger en qualité de membre du Conseil syndical à compter du 01/04/2021 les CINQ personnes suivantes : M. MORETTI Christophe, Mme GASPARI Muriel, Mme SAUGE Marie-Hélène, M. BALLI Roland et M. SANNA Anthony.

Pour une durée de : UN AN

L'assemblée générale constate que M. MORETTI Christophe est également reconduit à la fonction de Président dudit conseil syndical."

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	77	11	15

Tantièmes	6486	3514	10000	4743	1169	574
-----------	------	------	-------	------	------	-----

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : ALBERTINI JEAN (35/10000) BOARI CEDRIC Sanci SANDRA (37/10000) CAVEROT Matthieu (68/10000) DAMOUR Jean Pierre (38/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ETIENNE Serge (35/10000) FOUQUE Benoît (34/10000) GUERRINI-BRISAC Marguerite et Elisabeth (35/10000) HORNBERGER Brigitte (36/10000) JUNG Bruno et Michèle (38/10000) MARCHELLI Marie Hélène (37/10000) ORANGE Françoise (38/10000) SANNA Anthony (34/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

Se sont opposés à la décision : BALDI Fredy (38/10000) BARBON Pierre et Patricia (36/10000) DUC Stéphane (36/10000) ESCOFFIER Danielle (72/10000) GIRAUD Julien et rose (37/10000) PRUNGNAUD Emmanuel et Audrey (37/10000) ROLLET Francis et Annick (38/10000) RONZON Mikael et PITAVAL Sandrine (36/10000) SARL ETOILE TILSITT (261/10000) SARL QUERRAGIA (376/10000) SCI VINCENTELLO D'ISTRIA (204/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Le quorum pour le renouvellement du conseil syndical étant atteint, les membres sont renouvelés pour une durée de 3 ans à compter du 19.03.21 et jusqu'au 18.03.24 dans la mesure où la résolution N°14 a recueilli le plus grand nombre de suffrage.

Résolution N° 13 : Renouvellement du Conseil Syndical

"L'assemblée générale, décide de prolonger en qualité de membre du Conseil syndical à compter du 01/04/2021 les CINQ personnes suivantes : M. MORETTI Christophe, Mme GASPARI Muriel, Mme SAUGE Marie-Hélène, M. BALLI Roland et M. SANNA Anthony.

Pour une durée de : DEUX ANS

L'assemblée générale constate que M. MORETTI Christophe est également reconduit à la fonction de Président dudit conseil syndical."

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	56	26	21
Tantièmes	6486	3514	10000	3740	1776	970

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : AUSSEL REGINE (70/10000) BEAUD MARIE PIERRE (72/10000) BIDEAU Carole (35/10000) BOARI CEDRIC Sanci SANDRA (37/10000) CAVEROT Matthieu (68/10000) CESARI Alain MARTIN Véronique (64/10000) CHATEL Frédéric et Christine (35/10000) DAUBORD Didier et Virginie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ETIENNE Serge (35/10000) FOUQUE Benoît (34/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) GIROUD Bernard et Nicole (36/10000) JUNG Bruno et Michèle (38/10000) MARCHELLI Marie Hélène (37/10000) ORANGE Françoise (38/10000) PATRIMONIO Isabelle (114/10000) SARL AB CONSEIL ALAIN BAUCHER (36/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

Se sont opposés à la décision : BALDI Fredy (36/10000) BALLI Roland (60/10000) BARBON Pierre et Patricia (36/10000) BOSSARD Odile et Jean-François (41/10000) CADENAT Jean-paul (39/10000) CHOUTEAU Thomas (36/10000) CROUZET Fabrice et Sophie (35/10000) DUC Stéphane (36/10000) ESCOFFIER Danielle (72/10000) FRIEDL Marcel (37/10000) GIRAUD Julien et rose (37/10000) JOST Pierre (37/10000) KAPALA Pascal et Marie-Christine (35/10000) LEROY Bruno et BLONDI Claire (36/10000) MAILLARD Michel (37/10000) MONGE ROFFARELLO Emmanuel (36/10000) MONGE ROFFARELLO Estelle (36/10000) PRUNGNAUD Emmanuel et Audrey (37/10000) ROHR Bertrand et Patricia (34/10000) ROLLET Francis et Annick (38/10000) SARL ETOILE TILSITT (261/10000) SARL QUERRAGIA (376/10000) SCI VINCENTELLO D'ISTRIA (204/10000) SERET Guillaume (36/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Le quorum pour le renouvellement du conseil syndical étant atteint, les membres sont renouvelés pour une durée de 3 ans à compter du 19.03.21 et jusqu'au 18.03.24 dans la mesure où la résolution N°14 a recueilli le plus grand nombre de suffrage.

Résolution N° 14 : Renouvellement du Conseil Syndical

"L'assemblée générale, décide de prolonger en qualité de membre du Conseil syndical à compter du 01/04/2021 les CINQ personnes suivantes : M. MORETTI Christophe, Mme GASPARI Muriel, Mme SAUGE Marie-Hélène, M. BALLI Roland et M. SANNA Anthony.

Pour une durée de : TROIS ANS

L'assemblée générale constate que M. MORETTI Christophe est également reconduit à la fonction de Président dudit conseil syndical."

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	87	17	19
Tantièmes	6486	3514	10000	4955	679	852

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : ALBERTINI JEAN (35/10000) AUSSEL REGINE (70/10000) BEAUD MARIE PIERRE (72/10000) BIDEAU Carole (35/10000) CESARI Alain MARTIN Véronique (64/10000) CHATEL Frédéric et Christine (35/10000) DAMOUR Jean Pierre (36/10000) DAUBORD Didier et Virginie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ETIENNE Serge (35/10000) FUENTES Arthur et Christine (38/10000) GIROUD Bernard et Nicole (36/10000) GUERRINI-BRISAC Marguerite et Elisabeth (35/10000) HORNBERGER Brigitte (36/10000) PATRIMONIO Isabelle (114/10000) SANNA Anthony (34/10000) SARL AB CONSEIL ALAIN BAUCHER (36/10000) SOMMIER Christiane (34/10000)

Se sont opposés à la décision : BALLI Roland (60/10000) BOSSARD Odile et Jean-François (41/10000) CADENAT Jean-paul (39/10000) CHOUTEAU Thomas (36/10000) CROUZET Fabrice et Sophie (35/10000) FRIEDL Marcel (37/10000) JOST Pierre (37/10000) KAPALA Pascal et Marie-Christine (35/10000) LEROY Bruno et BLONDI Claire (36/10000) MAILLARD Michel (37/10000) MONGE ROFFARELLO Emmanuel (36/10000) MONGE ROFFARELLO Estelle (36/10000) ROHR Bertrand et Patricia (34/10000) RONZON Mikael et PITAVAL Sandrine (36/10000) SERET Guillaume (36/10000) THIEBLEMONT Claudine (34/10000) WIDMER Gilbert et Lysiane (74/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Le quorum pour le renouvellement du conseil syndical étant atteint, les membres sont renouvelés pour une durée de 3 ans à compter du 19.03.21 et jusqu'au 18.03.24 dans la mesure où la résolution N°14 a recueilli le plus grand nombre de suffrage.

Résolution N° 15 : Réparation du système de climatisation/chauffage de la résidence

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la panne qui affecte un compresseur du système de chauffage/climatisation de la résidence prend connaissance du devis de la société CECC, en charge de l'entretien du dit système pour le remplacement des pièces endommagées.

Le syndic attire l'attention de l'assemblée générale qu'en cas de panne d'un nouveau compresseur, le système sera alors hors-service.

L'assemblée générale décide d'approuver le devis de la société CECC d'un montant de 2245,54 euros TTC pour le changement du compresseur.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	89	5	9
Tantièmes	6486	3514	10000	5695	294	497

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DUC Stéphane (36/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ESCOFFIER Danielle (72/10000) FAVRE Edwige

(36/10000) LEONI JEAN-DOMINIQUE ET MICHELE (76/10000) ROELLY Francis (36/10000) SARL SOFALEQ M. LE QUINIO (134/10000)

Se sont opposés à la décision : BALLI ROLAND (60/10000) MARIOTTI Marius et Pascale (36/10000) MORETTI Christophe et Josette (128/10000) SAUGE Marie Hélène (36/10000) TOURNAY Marion (34/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 16 : Validation de la facture des réparations d'urgence diligentée par Schindler pour les réparations de l'ascenseur

Dans le courant de l'année 2020, un des ascenseurs a subi des dommages entraînant son arrêt. Des travaux d'urgence ont dû être diligentés, en accord avec le conseil syndical pour un montant de 2332,73 euros. L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de ces éléments, approuve les travaux effectués.

Le syndic précise qu'un diagnostic des appareils sera présenté aux copropriétaires à la prochaine assemblée générale en présentiel.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	92	3	8
Tantièmes	6486	3514	10000	5868	199	419

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) GRAZIANI-ORSUCCI Pierre et Marie-France (70/10000) HAMELIN Boris (36/10000) KAPALA Pascal et Marie-Christine (35/10000) MARIOTTI Marius et Pascale (36/10000) ROELLY Francis (36/10000) SARL SOFALEQ M. LE QUINIO (134/10000)

Se sont opposés à la décision : CROUZET Fabrice & Sophie (35/10000) MORETTI Christophe et Josette (128/10000) SAUGE Marie Hélène (36/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 17 : Autorisation de la mise en place de climatisations individuelles par les copropriétaires dans leurs lots

L'assemblée générale prend connaissance de la demande de copropriétaires pour l'installation de climatisations individuelles dans leurs appartements.

L'assemblée générale décide d'autoriser ce type d'installation, à leurs frais, avec la pose du moteur au bas de la terrasse.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	60	21	22
Tantièmes	6486	3514	10000	4137	934	1415

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : ANTOINE JEAN CHRISTOPHE ET CATHERINE (35/10000) BASBOUS ZOUHAIR ET PAULINE (36/10000) BIANUCCI Gabriel (36/10000) DAMOUR Jean Pierre (36/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DUCARRE JOELLE (42/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ETIENNE Serge (35/10000) GALEAZZI Stéphane (64/10000) HORNBERGER Brigitte (36/10000) KAPALA Pascal et Marie-Christine (35/10000) MONGE ROFFARELLO Emmanuel (36/10000) MONGE ROFFARELLO Estelle (36/10000) MORETTI Christophe et Josette (128/10000) REMI WECK DOMINIQUE FERRANDEZ (36/10000) ROELLY Francis (36/10000) ROHR Bertrand et Patricia (34/10000) SANNA Anthony (34/10000) SARL QUERRAGGIA (376/10000) SCI VINCENTELLO D'ISTRIA (204/10000) SOMMIER Christiane (34/10000) TOURNAY Marion (34/10000)

Se sont opposés à la décision : BALDI Fredy (36/10000) BARBON Pierre et Patricia (36/10000) BOARI Cedric et SANCHI Sandra (37/10000) BOSSARD Odile et Jean-François (41/10000) CADENAT Jean-paul (39/10000) CESARI Alain (64/10000) DUGIED Léonard (37/10000) FAUCHER-WILT Bruno et Christine (36/10000) FUENTES Arthur et Christine

(38/10000) GIRAUD Julien et rose (37/10000) GRAZIANIORSUCCI Pierre et Marie (70/10000) GUERRINI-BRISAC Marguerite et Elisabeth (35/10000) JOST Pierre (37/10000) MAILLARD Michel (37/10000) NKONGE Joanita (36/10000) PENARD Dominique (42/10000) RIEUX Julien et PASCAL Delphine (36/10000) SARL SOFALEC (134/10000) SAUGE Marie-Hélène (36/10000) SERET Guillaume (36/10000) THIEBLEMONT Claudine (34/10000)
N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 18 : Rapport avec la future copropriété voisine

Le syndic informe l'assemblée générale qu'une demande écrite de la promotion de la résidence voisine est parvenue au Syndic pour la constitution d'une servitude sur le terrain de la résidence VANINA PARK pour le raccordement au réseau de chauffage.

Il s'agira de faire passer sur la parcelle de VANINA PARK une canalisation.

Par ailleurs, une servitude sera octroyée à la copropriété VANINA PARK pour le réseau d'évacuation des eaux usées de la résidence qui se situe, sans servitude, sur la parcelle voisine.

Ce réseau a, en outre été modifié et rénové par le promoteur afin d'éviter des problématiques futures, à ses frais.

En conséquence, après avoir pris connaissance de ces éléments, l'Assemblée générale décide de mandater le syndic pour conclure l'octroi de ces servitudes. Les frais afférents seront supportés par la promotion voisine.

	Présents	Absents	Total	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	103	79	182	87	2	14
Tantièmes	6486	3514	10000	5669	74	743

La résolution est ACCEPTEE des présents et représentés.

Se sont abstenus : CESARI Alain MARTIN Véronique (64/10000) DAMOUR Jean Pierre (36/10000) DE GUEYDON DE DIVES Jean Christophe (37/10000) DULOMPONT Alain et Olga (35/10000) ESCOFFIER Danielle (72/10000) HAMELIN Boris (36/10000) HORNBERGER Brigitte (36/10000) KAPALA Pascal et Marie-Christine (35/10000) PATRIMONIO Isabelle (114/10000) REMI WECK DOMINIQUE FERRANDEZ (36/10000) ROELLY Francis (36/10000) RONZON Mikael et PITAVAL Sandrine (36/10000) SARL SOFALEQ M. LE QUINIO (134/10000) SERET Guillaume (36/10000)

Se sont opposés à la décision : BOARI CEDRIC SANCI SANDRA (37/10000) JOST Pierre (37/10000)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare close la séance à 17 heures 30 minutes.

Le présent procès verbal reflète le procès-verbal établi en séance signé par les membres du bureau.

Le président
 Mr Paul POGGI

Le secrétaire

SYNDILOC 2B

Administrateur d'immeubles
 et Syndic de copropriétés

Siège social : Résidence Cataluna - Bat B2
 1750 Avenue de Borgo - 20290 Borgo

SIRET : 803 057 496 00017

Tél. 09 70 72 03 66 - Fax 04 95 38 35 55

Email : syndiloc2b@gmail.com

Rappel de la LOI DU 10 JUILLET 1965 ARTICLE 42 ALINEA 2 MODIFIEE

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa ».

Il vous est conseillé de conserver tous vos procès-verbaux d'assemblées générales afin de les remettre à l'acheteur, dans l'hypothèse de la vente de votre lot de copropriété.